



Fusion des groupes Banque Populaire, Caisse d'Épargne et Natixis :

La CFDT interpelle François Pérol sur l'avenir des salariés

Paris, le 26 février 2009. La fusion entre les groupes Banque Populaire, Caisse d'Épargne et Natixis et la nomination d'un ancien secrétaire général adjoint de l'Élysée à la tête de la nouvelle entité, conduit la fédération CFDT des banques à exposer ses interrogations quant à la stratégie réelle que sous-tend cette prise de pouvoir de l'État sur les deux banques mutualistes, et ses inquiétudes quant à l'avenir de leurs salariés.

Concernant la nomination de François Pérol, la CFDT pointe un risque, récurrent dans notre pays, de consanguinité entre les pouvoirs publics et les milieux économiques. Comment un haut fonctionnaire peut-il surveiller une entreprise dont il espère qu'elle pourra l'accueillir à moment ou à un autre ? Et, au final, comment l'État peut-il contrôler un organisme qu'il dirige ?

La CFDT s'interroge quant à la légitimité de l'État à prendre la direction d'un groupe mutualiste. S'agit-il en effet d'une participation temporaire, avec un retrait programmé de l'État à moyen terme, ou d'une participation durable ? Qu'en est-il réellement de la stratégie de l'État ? L'État compte-t-il créer, dans une approche franco-française, un champion bancaire national, maintenu dans son giron ? La CFDT déplore que la question européenne soit absente. Cette approche franco-française ne doit pas exclure une réflexion européenne sur le marché de la banque de détail.

La CFDT a des attentes fortes quant à l'avenir du nouveau groupe :

- Que les dirigeants prennent la mesure du monde mutualiste très décentralisé où les décisions comportent dans une large mesure une dimension très consensuelle ;
- Que les dirigeants assurent l'intégrité et la pérennité de tous les établissements, de Natixis et des réseaux des Banques Populaires et Caisses d'Épargne et rassurent les 120 000 salariés sur l'emploi ;
- Que les dirigeants mettent en oeuvre un dialogue social de qualité au service de l'emploi ;
- Que les dirigeants mettent en place un statut social cohérent et respectueux de l'histoire des groupes fusionnés.

La fédération CFDT des banques demande à rencontrer M. François Pérol afin d'obtenir réponses à toutes ces questions et exige **la présence de deux représentants des salariés au conseil de surveillance du groupe.**